

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE –
LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille DOUZE, le 28 JUIN, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Michel ROUHET

Date de convocation du Conseil communautaire : 21 juin 2012

Etaient présents :

- **ARCINS** : Claude GANELON, Daniel PARABIS
 - **ARSAC** : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Georges MONTMINOUX
 - **CANTENAC** : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
 - **CUSSAC** : Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET, Emile MEDINA
 - **LABARDE** : Evelyne DUPUY, Gil PILONORD
 - **LAMARQUE** : Dominique SAINT-MARTIN, Stéphane HARDOUIN,
 - **LUDON-MEDOC** : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER, Yves DUMAS
 - **MACAU** : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE pouvoir à Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Pierre CABANY, Philippe MARQUIS-MARCELLIN
 - **MARGAUX** : Jacqueline DOTTAÏN, Claude BERNIARD, Serge FOURTON
 - **LE PIAN-MEDOC** : Didier MAU, Mercédès BAILLET, Michel ROUHET, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annie BEZAC, Josette JEGOU
 - **SOUSSANS** : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO
- Absents, excusés :** Martine VALLIER, Ludovic LALANDE

**Concerne : 2012-28.06- 17 Aménagement des sites portuaires de la façade estuarienne –
Etude de programmation détaillée – Consultation - Décision**

Au carrefour de deux compétences aménagement et développement touristique, la Communauté de Communes Médoc Estuaire a réalisé en 2010/2011 une première étude d'aménagement de sa façade estuarienne.

Ce premier travail a donné lieu à la validation d'un schéma d'ensemble de la façade permettant de dégager des vocations particulières pour chacun des sites portuaires et donc des principes d'aménagement tant fluviaux que terrestres.

Il est nécessaire aujourd'hui de prolonger et achever cette étude d'aménagement par un travail de programmation des équipements terrestres sur les ports de Macau, Cantenac (Issan) et Soussans (Fumadelle).

Il est donc proposé de confier à un cabinet d'études la programmation détaillée, et l'évaluation financière, de l'aménagement terrestre des ports de la façade estuarienne de la Communauté de Communes Médoc Estuaire : Macau, Issan et Fumadelle.

Le contenu de la mission est détaillé dans le projet de cahier des charges ci-joint.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

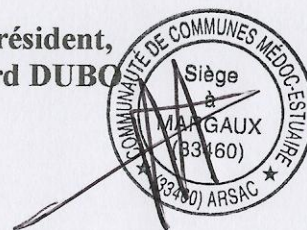
► **Autorise** Monsieur le Président à lancer une consultation pour l'étude de programmation détaillée d'aménagement des sites portuaires de la façade estuarienne selon le cahier des charges ci-joint.

► **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents correspondants.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 3 juillet 2012

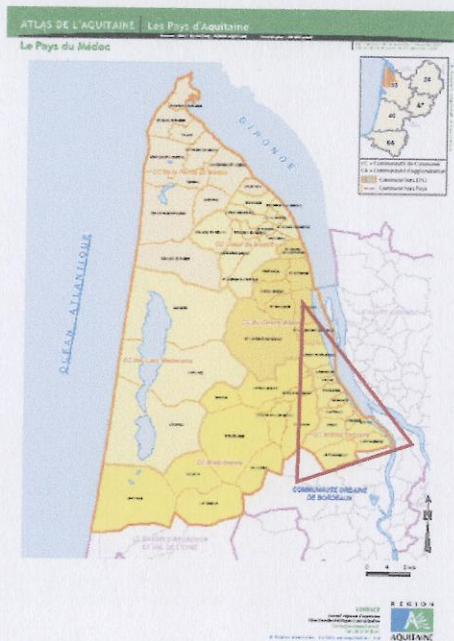
**Le Président,
Gérard DUBOIS**



**ETUDE de programmation d'aménagement des sites portuaires
de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE**

CAHIER DES CHARGES

PREAMBULE



La Communauté de Communes Médoc Estuaire fait partie du **Pays Médoc**, situé au nord du département de la Gironde et de la région Aquitaine.

Le territoire de la **CdC Médoc Estuaire** est bordé à l'est par la Garonne et l'estuaire de la Gironde, au nord par la CdC du Centre Médoc, à l'ouest par la CdC La Médullienne et limitrophe de l'agglomération bordelaise au sud.

Créée le 11 décembre 2002, la CdC Médoc Estuaire compte 11 communes. Elle s'est dotée, le 29 janvier 2009, de la compétence tourisme, et en janvier 2010, a validé sa **stratégie de développement touristique**, articulée autour de 4 axes :

- 1/ Positionner le territoire sur l'oenotourisme et le tourisme de nature
- 2/ Accroître l'attractivité du territoire en préservant et en valorisant son capital touristique
- 3/ Faire séjourner les touristes sur le territoire
- 4/ Structurer le territoire et financer la mise en œuvre de la stratégie touristique

Par ailleurs, les statuts de la Communauté de Communes Médoc Estuaire précisent, qu'au titre de la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace communautaire », la Communauté est compétente pour l'aménagement de la façade estuarienne et particulièrement les ports de LAMARQUE, MACAU, ISSAN à Cantenac, et Fumadelle à SOUSSANS (à l'exclusion des digues). En outre, la Communauté de Communes est compétente pour l'entretien et la gestion de tout équipement structurant nouveau sur ces sites, qu'il soit à vocation économique ou touristique ».

Au carrefour de ces deux compétences, aménagement et développement touristique, la CdC Médoc Estuaire a réalisé en 2010/2011 une première étude d'aménagement de sa façade estuarienne.

Ce premier travail a donné lieu à la validation d'un schéma d'ensemble de la façade permettant de dégager des vocations particulières pour chacun des sites portuaires et donc des principes d'aménagement tant fluviaux que terrestres.

Elle souhaite aujourd'hui prolonger et achever cette étude d'aménagement par un travail de programmation des équipements terrestres sur les ports de Macau, Cantenac (Issan) et Soussans (Fumadelle).

CONTEXTE

On assiste depuis plusieurs années à un réinvestissement estuarien de la part des acteurs publics, Conseil Général de la Gironde, SMIDDEST (Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde), Pays Médoc, Communauté de Communes Médoc Estuaire, permettant une réappropriation progressive de l'estuaire par ses habitants et ses visiteurs.

Le Conseil Général de la Gironde est engagé dans une politique d'aménagement et de mise en valeur de l'estuaire depuis 2001. C'est dans ce cadre qu'il a réalisé en 2008/2009 le réaménagement du port de Lamarque, avec la construction d'un bâtiment d'accueil et d'information touristique, l'aménagement de parkings, promenades en caillebotis, points de vues...

Leader, programme européen pour le développement des territoires ruraux, qui vise à soutenir des porteurs de projets publics et privés, est porté en Gironde et Charente Maritime par le SMIDDEST. A travers son programme Leader 2007-2013 sur l'estuaire de la Gironde, le SMIDDEST a pour objectif d'amplifier la structuration et le développement durable du territoire au travers de 3 thèmes : l'agriculture, l'environnement et le tourisme. C'est à ce titre notamment qu'il a réalisé en partenariat avec la Commune de Cussac-Fort Médoc une étude de faisabilité d'un ponton au Fort Médoc. La Communauté de Communes étudie actuellement la possibilité financière de prendre la maîtrise d'ouvrage de cet équipement et de le réaliser dès 2013.

Le plan guide réalisé dans le cadre d'une charte paysagère et environnementale de l'estuaire de la Gironde (cf. Documents mis à disposition) souligne la richesse et la concentration d'îles qui font face à la CdC Médoc Estuaire, unique à l'échelle de l'estuaire. La Gironde montre un visage original dans le petit bras qui va de la pointe amont de l'île Cazeau à la pointe aval de l'île Verte : les paysages fluviaux y montrent une échelle intimiste qui contraste avec l'immensité de l'estuaire plus en aval. Les marais d'Arcins et Soussans et le port de Macau ont par ailleurs fait l'objet de projets de valorisation (cf. Documents mis à disposition) et la digue de Macau a été ouverte. En outre, les ports d'Arcins, Soussans, Issan et Macau sont des ports délimités (communaux).

OBJET

L'objet de cette mission est donc la programmation détaillée, et l'évaluation financière, de l'aménagement terrestre des ports de la façade estuarienne de la Communauté de Communes Médoc Estuaire : Macau, Issan et Fumadelle.

CONTENU DE LA MISSION

Phase 1 Pré-programme pour chaque site

Le cabinet d'études disposera pour chacun des sites :

- du schéma d'aménagement et de la vocation retenus pour le site (cf étude ci-jointe) ;
- du descriptif détaillé des équipements nautiques (pontons) qui ont été choisis pour chacun des sites et de leur coût prévisionnel.

Il devra valider précisément :

- les emprises domaniales à retenir pour le projet d'aménagement : public/privé, limites du domaine public sur chacun des ports, les acquisitions foncières qui seraient à réaliser et les conditions financières de ces acquisitions (en fonction des propriétaires concernés)
- les contraintes réglementaires : Natura 2000, PPRI, autres éléments nécessaires,
- l'aspect sécuritaire : accès pompiers, cale de mise à l'eau pour zodiac, autres éléments nécessaires.

A partir de ces éléments il proposera des principes d'aménagement qui devront à la fois favoriser les pratiques prévues pour le site tout en préservant son identité, son histoire et ses paysages.

Le cabinet d'études proposera donc des niveaux d'équipements adaptés et différenciés en fonction des pratiques à développer (bateaux à passager petite capacité, kayak de mer, ...), des points d'intérêt à valoriser, des aménagements qui pourraient y être réalisés (fenêtres/vues sur l'estuaire, interprétation du paysage, mobilier d'agrément, etc..) et enfin des flux et modes de déplacement prévisibles.

Concernant le port de Macau, le cabinet devra tenir compte de l'étude menée par le SMIDDEST (cf. Documents mis à disposition), tout en vérifiant la faisabilité au regard de la réglementation.

Phase 2 Programme détaillé pour chaque site et plan de financement prévisionnel

Le cabinet fournira une enveloppe financière détaillée et exhaustive des investissements à réaliser.

Puis il proposera plusieurs scénarios de phasage technique et financier des investissements sur les 3 sites en fonction des contraintes règlementaires et techniques, des possibilités de mobilisation des subventions et des orientations données par les élus communautaires notamment budgétaires.

Il donnera également tous les éléments nécessaires à la recherche des cofinancements (dossiers de subventions).

Le cabinet fournira le cahier des charges destiné à la maîtrise d'œuvre, si celle-ci s'avère nécessaire, ou les descriptifs détaillés et références des investissements à programmer.

CADRAGE DE LA MISSION ET CONDITIONS ADMINISTRATIVES

Relation bureau d'études – maître d'ouvrage

La CdC Médoc Estuaire sera bien évidemment régulièrement informée de l'avancement des études. Le cabinet s'engage à avertir les services de la Communauté de Communes de toutes rencontres ou réunions qu'il organisera afin d'y assister ou de s'y faire représenter.

Le cabinet d'études proposera autant de réunions que nécessaires, et au minimum trois, avec le Maître d'Ouvrage :

- une réunion de lancement,
- une réunion avec le Comité de Pilotage, constitué par le Maître d'Ouvrage, à l'issue de chacune des deux phases.

En effet le Maître d'Ouvrage constituera un Comité de Pilotage composé d'élus et techniciens de la CdC Médoc Estuaire, des communes concernées ainsi que des représentants des co-financeurs de l'étude et qui est chargé de formuler un avis sur les propositions du cabinet d'études.

Ces propositions, assorties de l'avis du Comité de Pilotage, seront soumises au Bureau des Maires, qui aura en charge la validation et la réception des propositions de chacune des 2 phases.

Ainsi, le cabinet d'études ne pourra poursuivre sa mission qu'après validation par le Bureau des Maires et attendra l'ordre de service correspondant pour engager la deuxième phase de l'étude.

Remise des documents de l'étude

Tous les dossiers, comptes rendus, devront être fournis en 2 exemplaires papier dont 1 reproductible, 1 exemplaire en PDF (par e-mail), ainsi qu'un exemplaire sur CD-Rom en fin de mission, et adressés au maître d'ouvrage, qui en assurera la diffusion.

Propriété des documents

Tous les documents produits en exécution de l'étude seront la propriété exclusive du maître d'ouvrage dès règlements effectués.

Planning prévisionnel et organisation

Un planning prévisionnel de réalisation détaillé sera fourni dans la proposition et fera apparaître un début de mission au 2012 et une fin de réalisation des études d'avant projet d'aménagement au plus tard le 28 février 2013.

L'offre présentée devra faire apparaître le coût global de chaque phase et détaillé en prix de journée.

Documents mis à disposition

1/ SMIDDEST. Charte paysagère et environnementale de l'estuaire de la Gironde. Plan-guide réalisé pour la Communauté de Communes Médoc Estuaire. **Diagnostic et orientations**. Juillet 2004.

2/ SMIDDEST. Charte paysagère et environnementale de l'estuaire de la Gironde. Plan-guide pour la Communauté de Communes Médoc Estuaire. Projet de valorisation du **port de Macau**. Juillet 2004.

3/ SMIDDEST. Charte paysagère et environnementale de l'estuaire de la Gironde. Plan-guide pour la Communauté de Communes Médoc Estuaire. Projet de valorisation du **marais d'Arcins-Soussans**. Juillet 2004.

4/ Conseil Général de la Gironde. Aménagement du **port de Lamarque**. Programme général et technique.

5/ PV de transfert des ports d'Arcins, Soussans, Issan et Macau.

6/ Conseil Général de la Gironde. Règlement en faveur d'une politique portuaire durable.

7/ Etude d'Aménagement de la façade estuarienne – Omega Consultants- novembre 2011

Acte à classer

DL2012-2806-17

| | | | | | |
|----------------|----------------|--------------------|---------------------------------|-------------|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| En préparation | Pour signature | Prêt à transmettre | En attente retour Préfecture | > AR reçu < | Classé |

Identifiant FAST : ASCL_2_2012-07-05T16-08-49.00 (MI54014281)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20120628-DL2012-2806-17-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Aménagement des sites portuaires de la façade estuarienne
- Etude de programmation détaillée - Consultation

Date de décision : 28/06/2012



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public

Acte : 17.PDF

Pièces jointes : pj17.PDF

Préparé Le 05/07/12 à 16:08
Transmis Le 05/07/12 à 16:08
Accusé de réception Le 05/07/12 à 16:53

Par PERIER Jean-Marc
Par PERIER Jean-Marc